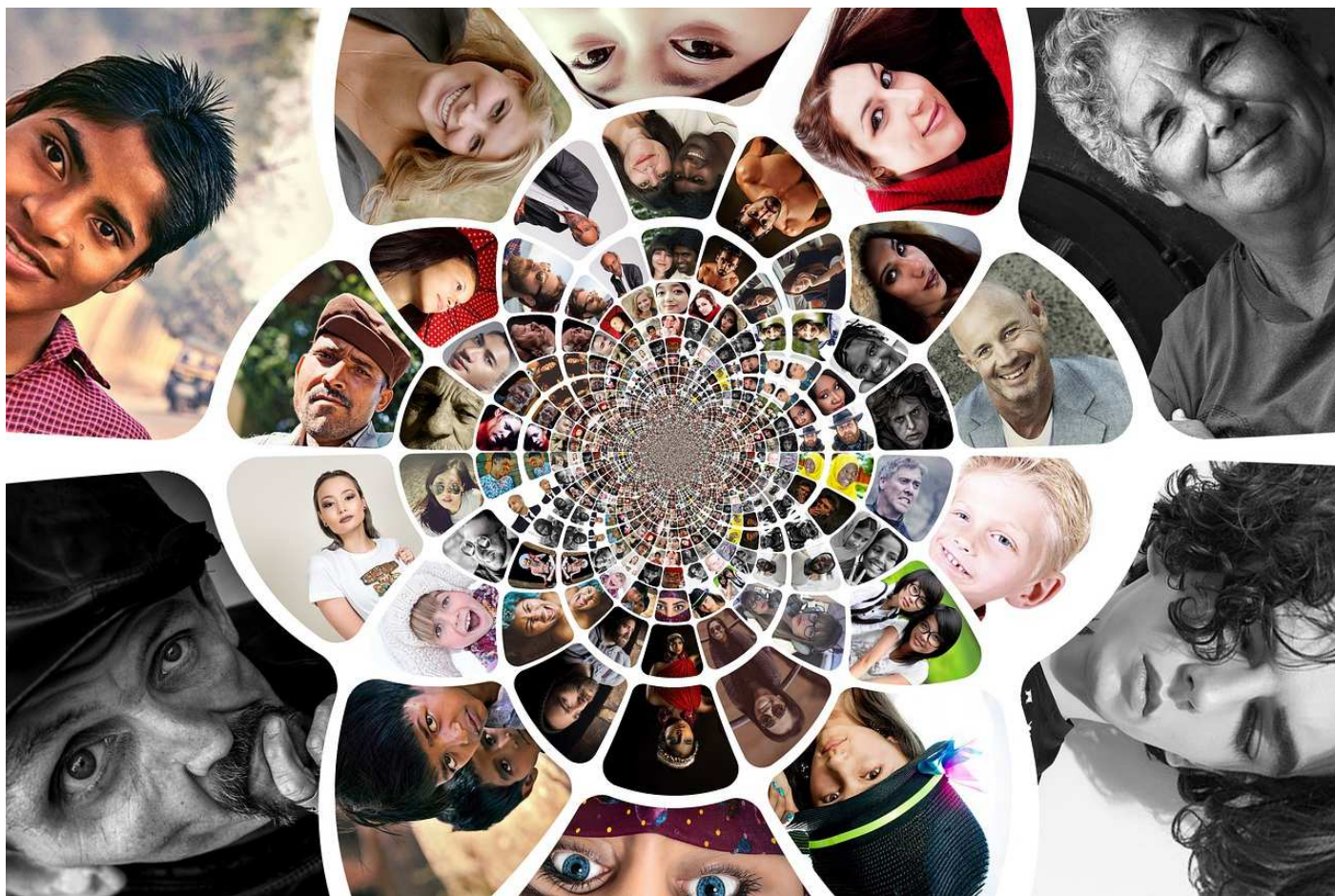


## ETUDE IFOREP



### **Les enjeux du numérique pour les liens sociaux et la démocratie sociale.**

La troisième révolution industrielle, celle du numérique est en cours.  
Elle bouleverse tout sur son passage et nul ne sait où elle mènera.  
Mais n'est-il pas il possible d'en cerner les principaux contours ?

**L**e numérique, le digital, ont envahi les modes de vie, d'engagement, de consommation, de mobilités et de travail. Les ordinateurs sont devenus des éléments usités au quotidien. Les algorithmes guident nos activités. Les réseaux électroniques rassemblent des milliards de personnes.

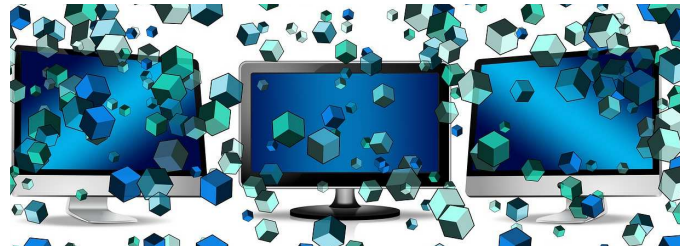
Et ce n'est peut-être que la première étape d'une révolution informationnelle plus vaste : les progrès de l'intelligence artificielle et la généralisation des objets connectés peuvent nous immerger demain dans un monde où les logiciels seront omniprésents.

En convergence avec les biotechnologies le digital pose ainsi des questions fondamentales à l'histoire et au processus d'humanisation. La vitesse à laquelle ces changements se mettent en place, incomparable avec celles des révolutions industrielles passées, l'hyper industrialisation de l'économie qu'elle implique, la marchandisation accrue de nombre d'activités humaines, interpellent fortement.

Firmes et marchés, guidés souvent par des considérations uniquement financières sans que les gains de productivité soient au rendez-vous, sont les pilotes de ces transformations. Après la robotisation des usines celle des services peut aboutir à une explosion du non emploi et des précarités. Les individus peuvent en être contrôlés, manipulés, espionnés d'une façon constante.

Toutefois la mise en relation de milliards de personnes, la gratuité relative des informations échangées, la nécessité d'une coopération accrue des acteurs et leur plus haute qualification pour maîtriser des processus complexes, la décentralisation de certains réseaux, l'émergence d'économies du partage et de la collaboration, le numérique permet aussi bien des émancipations.

Toute la question est de savoir si ses usagers, ses pronétaires<sup>1</sup>, leurs associations et organisations, leurs collectivités publiques seront en capacité de s'approprier plus fortement ces nouveaux outils. Et de les orienter vers la satisfaction de leurs besoins, la construction d'alternatives non marchandes, la diffusion des logiques d'accès à des droits et de gratuité des services. Les expériences dans cette voie sont déjà nombreuses.



**Les instances de la démocratie sociale en France sont déjà largement interpellées par ces nouvelles pratiques et ces nouveaux outils.**

La dématérialisation de nombreuses relations avec les usagers, sociétaires, assurés, bénéficiaires, adhérents est une réalité. Notamment pour des fonctions administratives à faible valeur ajoutée. Les cartes et codes d'accès, les sites et portails se sont généralisés. Documentation, réservation, paiement, aides et évaluation en ligne sont devenus communs. Ainsi que les bornes. La plupart des structures sont désormais présents sur les réseaux électroniques les plus usités. Avec des dimensions participatives ou collaboratives plus ou moins étendues. Il en va de même pour les réseaux internes aux structures. Plus rares sont les initiatives de co-construction des projets et prestations même s'ils surgissent notamment dans le domaine de l'innovation sociale.

**Des problématiques apparaissent.**

- Les liens en face à face entre élus, responsables et usagers ne s'en appauvrissent-ils pas ?
- L'utilisateur est-il en capacité de maîtriser les réseaux, d'intervenir dans leur conception et offres ?
- L'engagement, l'intervention derrière des écrans sont-ils réels ?
- Les instances représentatives, notamment celles issues des processus électoraux souvent caractérisés par une abstention croissante, ne sont-elles pas menacées par l'irruption des réseaux ?
- Ces derniers sont-ils durables ou déjà bousculés par de nouvelles technologies dont la généralisation nous a été imposée ?
- Les réseaux sont-ils vecteurs de désinformations et manipulations d'opinion, au final redoutable pour la démocratie actuelle ?
- Un robot ou un logiciel peuvent-ils remplacer un élu ou un professionnel de l'action sociale ?

1. Pronétaire est un néologisme créé par Joël de Rosnay en 2005 à partir du grec pro, (« devant », « avant », mais aussi « favorable à ») et de l'anglais net (« réseau »), qui a conduit à l'appellation familière en français d'Internet (le « Net »). Le mot « pronétaire » s'emploie comme nom commun et est un clin d'œil au mot « prolétaire ». L'adjectif est « pronétarien ». L'ensemble des pronétaires constitue le « pronétariat ».

- Et quels effets sur l'emploi dans les organismes et instances où hier l'informatisation et aujourd'hui le numérique accélèrent les suppressions de postes et de fonctions ?
- Plus largement le digital, le numérique ne servent-ils pas de prétexte à une réorganisation complète du travail et de la consommation, bouleversant les statuts et les contrats, exploitant un travail gratuit, mobilisant en permanence les travailleurs, comme une nouvelle forme de taylorisme?

**Les organismes sociaux du personnel des IEG, SLV, CMCAS, CCAS, CAMIEG, CNIEG (et plus largement tout le système de représentation et d'activités syndicales et sociales des IEG dans lequel ils s'insèrent), sont directement concernés par ces problématiques.**

Le numérique, le digital sont une réalité de longue date dans les organismes. Il convient d'en **dresser un bilan** en recueillant prioritairement l'avis des acteurs, les bénéficiaires, les assurés, les sociétaires, leurs élus et leurs organisations syndicales.

A la lumière des analyses et expertises relatives à l'impact du numérique dans diverses structures du syndicalisme et de la protection et activités sociales, il conviendra d'en tirer des éléments d'analyse pour les organismes. Et de proposer des pistes d'amélioration afin de poursuivre une mise en œuvre cohérente, maîtrisée par les intéressés, porteuse de solidarité accrue et d'émancipation élargie, dans les organismes.

LE CA de l'IFOREP commande cette étude qui débutera le 22 février 2018 et devra être remise le 1 juin 2018.

#### **Elle comportera notamment**

- Une synthèse de la littérature et des expertises sur les impacts du numérique, son futur.
- Une synthèse d'une série d'entretiens qualitatifs avec des responsables des confédérations et fédérations syndicales, des élus et responsables de divers structures et organismes sociaux (mutuelles, caisses d'assurance sociales, diverses structures de l'ESS) ; ainsi que des élus et responsables des organismes sociaux des IEG (CCAS, CMCAS, SLV, CAMIEG) ; ainsi qu'enfin des responsables de la digitalisation des principales entreprises des IEG.

#### **Sur la base de ces synthèses, elle développera :**

- Une expertise des problématiques et potentialités du numérique pour les organismes sociaux, en accordant une attention particulière à la question de l'évolution des liens sociaux et solidaires entre salariés et entre les élus et responsables des organismes et leurs bénéficiaire;
- Des recommandations pour améliorer la diffusion du numérique dans le cadre plus général de l'amélioration des liens ( non seulement portés par l'électronique) avec les usagers, sociétaires et bénéficiaires sur les lieux de vie et de travail.

**Les résultats de cette étude seront présentés à la suite de l'assemblée générale de l'IFOREP le :**

**8 octobre 2018 à 16, salle des conférences, Montreuil**